



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

qualité

Question écrite n° 61533

Texte de la question

M. Jean Briane attire l'attention de M. le ministre délégué à la santé sur la situation du thermalisme en France. Le thermalisme, sous couvert d'un principe de précaution aujourd'hui dévoyé, est soumis depuis début 2001 à une réglementation sanitaire édictée au mois de juin 2000 et qui, étant inapplicable en l'état, conduit à la fermeture de services de soins ou d'établissements. Bien que de nombreux scientifiques et bactériologistes s'accordent à dire que le risque zéro n'existe pas, c'est bien cette exigence qui est appliquée aujourd'hui aux établissements thermaux et non un principe de précaution. Il lui demande les mesures qu'il compte prendre pour empêcher la disparition du thermalisme, qui est largement implanté depuis des siècles dans des milieux ruraux du Massif central.

Données clés

Auteur : [M. Jean Briane](#)

Circonscription : Aveyron (1^{re} circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 61533

Rubrique : Eau

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé, famille et personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 mai 2001, page 3062